

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 16/12/2025

Reçu en préfecture le 16/12/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20251215-71_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON, président.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	Etaient présents : Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Lionel MATHEY CCCVT : M. Stéphane AUFRERE Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : Mme Dominique MENTREL Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Alain BŒUF Fleys : M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTEMOT Fulvy : M. Robert HERBERT Gigny : M. Denis DUTARTRE Jullly : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Jean-François FICHOT Tronchay : M. Jacques TRIBUT Vezinnes : Mme Micheline BORGHI Villon : M. Anthony BELLEGANTE CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT et M. Jean-François FICHOT.
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	Délégués titulaires absents excusés suppléés : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER suppléé par M. Lionel MATHEY Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN, décédé, est suppléé par Mme Dominique MENTREL CCLTB : Mme Nadine THOMAS supplée par M. Dominique PROT.
Nombre de délégués :	Délégués titulaires absents excusés non suppléés : Bernouil : M. Gilles VAUGEOIS Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Cheney : M. Thomas GRAPIN Pasilly : M. Julien GROGUENIN Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE Serrigny : Mme Nadine THOMAS Vezannes : M. Laurent SEURAT (et M Régis LHOMME suppléant).
Compétence EAU :	Délégués titulaires absents non excusés suppléés : Vezinnes : M. Georges CUSSAC suppléé par Mme Micheline BORGHI CCLTB : Mme Delphine GRIFFON supplée par M. Robert HERBERT.
Nombre de délégués :	Délégués titulaires absents non excusés non suppléés : Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Tonnerre : M. Philippe GERTNER Viviers : M. Christian PICQ Yrouerre : M. Gilles GARNIER.
Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF :	Pouvoirs : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. Claude DUBOIS, délégué titulaire de Cry-sur-Armançon Chichée : M. Sylvain JACQUINOT, délégué titulaire, excusé, a donné pouvoir à M. Jean-François FICHOT, délégué titulaire de Tonnerre.
Nombre de délégués :	Secrétaire de séance : M. Dominique PROT, délégué titulaire de Junay.
Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :	Date de convocation : 5 décembre 2025
Nombre de délégués :	Délibération n° 71-2025
- En exercice : 5	Objet : EAU - Etude des bassins d'alimentation des captages « de La Douix à Villiers les Hauts », « de Petit Béru à Tonnerre » et de « Junay 2 à Junay » - Diagnostic des pressions et programme d'actions
- Présents : 5	
- Absents : 0	
- Pouvoir : 0	
- Votants : 5	
	Attribution du marché et demande d'aide financière

La phase 1 « Hydrogéologie » étant terminée il convient de passer à la phase 2.

Après consultation une seule offre a été remise celle de la société SCE Paris pour un montant de 78.620,00€ HT.

A cet effet Monsieur le Président propose au comité syndical de l'autoriser à signer le marché avec la société SCE et à solliciter la subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au taux de 80% du montant HT soit 62.896€.

Les crédits seront inscrits au budget 2026.

Dépenses		Recettes			
Etude	78 620,00	eau SEINE	AESN	80%	62 896,00
Total € HT	78 620,00	Syndicat des Eaux du Tonnerrois	20%	15 724,00	
TVA 20%	15 724,00	Total € HT	100 %	78 620,00	
Total € TTC	94 344,00	Syndicat des Eaux du Tonnerrois		15 724,00	
		Total € TTC		94 344,00	

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec SCE ;**
- **ADOPE le plan de financement et SOLLICITE une aide financière de l'Agence de l'Eau Seine Normandie au taux de 80% du montant HT ;**
- **DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Président pour poursuivre ce dossier.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON

